

4781
European Communities

EUROPEAN PARLIAMENT

Working Documents

1972 - 1973

13 February 1973

DOCUMENT 295/72

Report

on behalf of the Economic Affairs Committee

on the economic situation in the Community

Rapporteur: Mr W. LÖHR

At its plenary sitting of 17 January 1973 the European Parliament instructed the Economic Affairs Committee to draw up a report on the economic situation in the Community at the beginning of 1973.

The Economic Affairs Committee appointed Mr Lühr rapporteur on 1 February 1973.

The committee considered the statement of the economic situation at its meetings of 1 and 7 February 1973. It unanimously adopted the motion for a resolution on 7 February 1973 and instructed the rapporteur to make an oral explanatory statement in plenary sitting.

The following were present: Mr Lange, chairman; Mr Bos, deputy chairman; Mr Lühr, rapporteur; Mr Artzinger, Mr Born, Mr Bousch, Lord Brecon, Miss Lulling, Mr Martens, Mr Romualdi and Sir Brandon Rhys-Williams.

The Economic Affairs Committee submits to the European Parliament the following motion for a resolution:

MOTION FOR A RESOLUTION

on the economic situation in the Community

The European Parliament,

- having regard to the statements made by the Vice-President of the Commission of the European Communities before the European Parliament on 16 January 1973 concerning the economic situation in the Community, and the subsequent discussion;
 - having regard to the latest developments in the monetary situation;
 - having regard to the Final Communiqué of the Conference of Heads of State or Government held in Paris on 19 and 20 October 1972;¹
 - having regard to the Council's resolution of 5 December 1972 on measures to combat inflation;²
 - having regard to its resolutions, especially those of 3 December 1970, 21 April, 18 May, 22 September and 19 October 1971, and 9 February, 16 March and 11 October 1972;³
1. Endorses the views expressed by the Vice-President of the Commission at the European Parliament's plenary sitting of 16 January 1973, in particular the hope for further economic growth, an improvement in the employment situation and a curbing of the rise in prices;
 2. Agrees with the Commission that the crucial task of all Community bodies and of the parliaments and governments of Member States is to work together in combating inflation;
 3. Expects the Commission to arrange for the necessary consultations with the governments of Member States, local authorities and both sides of industry;
 4. Considers that conjunctural policy measures must be taken jointly within the framework of a middle-term economic policy;

¹Annex to Bulletin No. 37/72, 27.10.72 (PE 31.175/Ann.)

²OJ No. C 133, 23.12.72, p.12

³OJ No. C 151, 29.12.70, p.23; C 45, 10.5.71, p.22;
C 55, 3.6.71, p.10; C 100, 12.10.71, p.10;
C 114, 11.11.71, p.15; C 19, 28.2.72, p.25;
C 36, 12.4.72, p.31; C 112, 27.10.72, p.27.

5. Considers that the Community's competition, trade and agricultural policies must be geared more closely to restoring stability, and calls upon the Commission to adapt its proposals to the Council accordingly;
6. Insists that the Commission draw up as soon as possible the draft directive or regulation on stability, economic growth, a high level of employment and a balanced external trade which Parliament has repeatedly called for;
7. Stresses once more the particular significance of structural policy and expects the Council to adopt without delay the proposals submitted by the Commission and approved by Parliament;
8. Urges the Commission and Council to do everything to ensure that the Community makes its contribution at this year's international monetary conference, to the overhaul of the world monetary system, and the restoration of general stability;
9. Expects the Monetary Cooperation Fund which is to be set up by 1 April 1973 to be granted adequate powers and funds, and considers it an essential means of dealing with temporary disturbances of the relationship between the currencies of Member States;
10. Notes that the latest monetary developments make a Community economic and monetary policy even more necessary, and calls on the Council, the Commission, and Member States' Governments to take all the necessary decisions without delay in order to achieve internal and external freedom of trade for the Community and its members;
11. Instructs its President to forward this resolution to the Council and Commission of the European Communities and to the governments and parliaments of Member States.

Communautés européennes

PARLEMENT EUROPÉEN

Documents de séance

1972 - 1973

13 février 1973

DOCUMENT 295/72

Rapport

fait au nom de la commission économique

sur la situation économique dans la Communauté

Rapporteur: M. Walter LÖHR

Au cours de la séance plénière du 17 janvier 1973, le Parlement européen chargea la commission économique d'élaborer un rapport sur la situation économique de la Communauté au début de l'année 1973.

La commission économique désigna M. Løhr comme rapporteur le 1er février 1973.

Elle a examiné l'exposé sur la situation économique les 1 et 7 février 1973.

Le 7 février 1973, elle adopta à l'unanimité la proposition de résolution et chargea son rapporteur d'en exposer les motifs oralement en séance plénière.

Étaient présents : MM. Lange, Président; Bos, Vice-Président; Løhr, rapporteur; Artzinger, Borm, Bousch, Lord Brecon, Mlle Lulling, MM. Martens, Romualdi et Sir Rhys-Williams.

La commission économique soumet au vote du Parlement européen la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

sur la situation économique dans la Communauté

Le Parlement européen,

- vu l'exposé que le vice-président de la Commission des Communautés européennes a fait, le 16 janvier 1973, devant le Parlement européen sur la situation économique dans la Communauté, ainsi que le débat dont cet exposé a fait l'objet,
- vu l'évolution la plus récente dans le domaine de la politique monétaire,
- vu le communiqué final de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenue à Paris les 19 et 20 octobre 1972 (1),
- vu la résolution du Conseil du 5 décembre 1972 sur les actions à mener contre l'inflation (2),
- vu ses résolutions, et notamment celles du 3 décembre 1970, des 21 avril, 18 mai, 22 septembre, 12 et 19 octobre 1971, et des 9 février, 16 mars et 11 octobre 1972 (3),

1. souscrit aux points de vue exposés par le vice-président de la Commission devant le Parlement européen réuni en séance plénière le 16 janvier 1973, en particulier en ce qui concerne l'attente d'une continuation de la croissance économique et d'une amélioration de la situation de l'emploi, et la nécessité de modérer davantage la hausse des prix,
2. estime, avec la Commission, que la lutte commune contre l'inflation constitue la tâche décisive de toutes les institutions de la Communauté ainsi que des gouvernements et des parlements des Etats membres;
3. attend de la Commission qu'elle se concerte à ce propos avec les gouvernements des Etats membres, leurs collectivités territoriales et les partenaires sociaux;
4. est d'avis que les instruments de politique conjoncturelle doivent être mis en oeuvre en commun dans le cadre d'une politique économique à moyen terme;

(1) Annexe au Bulletin n° 37/72 du 27 octobre 1972 (PE 31.175/Ann.)

(2) J.O. C 133 du 23.12.1972, p. 12

(3) J.O. C 151 du 29.12.1970, p. 23; C 45 du 10. 5.1971, p. 22;
C 55 du 3. 6.1971, p. 10; C100 du 12.10.1971, p. 10;
C 114 du 11.11.1971, p. 15; C 19 du 28.02.1972, p. 25;
C 36 du 12.04.1972, p. 31; C112 du 27.10.1972, p. 27

5. est d'avis que la politique en matière de concurrence, la politique commerciale et la politique agricole communes doivent, plus que par le passé, être orientées vers le rétablissement de la stabilité et invite la Commission à aménager dans cette optique les propositions qu'elle fera au Conseil;
6. insiste pour que la Commission élabore aussitôt que possible le projet de directive ou de règlement sur la stabilité, la croissance économique, un niveau élevé de l'emploi et l'équilibre en matière d'échanges économiques extérieurs, que le Parlement européen a réclamé à plusieurs reprises déjà;
7. souligne une nouvelle fois l'intérêt particulier que revêt la politique des structures et attend du Conseil qu'il arrête sans délai les propositions présentées à ce sujet par la Commission et approuvées par le Parlement;
8. invite la Commission et le Conseil à mettre tout en oeuvre pour que, lors de la conférence monétaire internationale de cette année, la Commission apporte sa contribution à la réorganisation du système monétaire international et à la restauration de la stabilité générale;
9. formule l'espoir que le Fonds de coopération monétaire, qui doit être créé avant le 1er avril 1973, sera doté de pouvoirs et de moyens suffisants et considère qu'il constitue un facteur important de l'élimination des perturbations affectant temporairement les relations entre les monnaies des Etats membres;
10. constate que les événements récents dans le secteur monétaire exigent plus que jamais la mise en place d'une politique économique et monétaire communautaire et invite le Conseil, la Commission et les gouvernements des Etats membres à prendre immédiatement à cet effet les décisions communes nécessaires en vue d'assurer ainsi la liberté d'action de la Communauté et de ses Etats membres sur le plan économique intérieur et extérieur ;
11. charge son président de transmettre cette résolution au Conseil et à la Commission des Communautés européennes, ainsi qu'aux gouvernements et aux Parlements des Etats membres.